

## Information de dernière minute (rectifiée au 29/5/2020)

Avis paru au JO le 28 mai 2020 relatif à l'organisation des examens de l'enseignement technique agricole du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (session 2020)

### **BAC STAV :**

Les dates de l'épreuve orale anticipée de français du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) sont fixées aux ~~lundi 29 juin, mardi 30 juin, mercredi 1er juillet, jeudi 2 juillet et vendredi 3 juillet 2020.~~

Réponse de la DGER suite à notre question <https://www.foenseignementagricole.fr/dossiers-actualites/enseignement-technique/courrier-a-la-dger/> « Je vous confirme que suite aux annonces du Ministre de l'Éducation Nationale, l'épreuve ponctuelle anticipée de français du baccalauréat technologique série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" **est également annulée**. Une note de contrôle continu sera arrêtée pour cette épreuve conformément aux instructions qui seront délivrées dans les jours à venir par voie réglementaire.

~~Le descriptif du travail de l'année comprenant notamment les textes et les œuvres littéraires et artistiques sélectionnés par l'enseignant dans le cadre de cette épreuve sont transmis à l'autorité académique en charge de l'organisation du baccalauréat technologique série STAV au plus tard le vendredi 29 mai 2020.~~

### **BAC STAV + BAC Pro :**

Les dates des épreuves de contrôle du baccalauréat technologique série STAV et du baccalauréat professionnel **seront communiquées aux établissements et aux candidats par les autorités académiques**

Réponse de la DGER suite à notre question <https://www.foenseignementagricole.fr/dossiers-actualites/enseignement-technique/courrier-a-la-dger/> « Par ailleurs, les épreuves du second groupe du baccalauréat technologique (dites de rattrapage) et l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel sont maintenues. Les modalités d'organisation de ces épreuves, dans le respect de la sécurité des examinateurs et des candidats, vous seront communiquées prochainement au travers d'un protocole sanitaire spécifique. »

Les livrets scolaires sont mis à la disposition des autorités académiques en vue de leur collecte pour les jurys d'examen **au plus tard le 15 juin 2020.**

**Les épreuves de remplacement pour les candidats empêchés** de se présenter aux épreuves normales de juin 2020 et pour les candidats exceptionnellement autorisés à s'y présenter selon les textes en vigueur pour la session 2020 compte-tenu de la crise du Coronavirus covid-19 seront organisées aux dates fixées aux mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 septembre 2020

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9CCF0F060A3DFB8AF9B15B94623F256C.tplgfr37s\\_2?cidTexte=JORFTEXT000041924165&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041923274](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9CCF0F060A3DFB8AF9B15B94623F256C.tplgfr37s_2?cidTexte=JORFTEXT000041924165&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041923274)

FO Enseignement Agricole avait déploré la parution d'un texte la veille :

- d'une date butoir de rendu de documents,
- des annonces officielles du 1<sup>er</sup> Ministre et du Ministre de l'Éducation Nationale.

Enfin, une partie du texte réglementaire paru le 28/05/2020 est devenu caduc dès le 29/05/2020 !